

# Comité Communal d'Action Social

SÉANCE DU 18 MARS 2016

oooooooooooooooo

Convocation du 11 mars 2016

## Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif du CCAS qui s'établit en :

- Dépenses de fonctionnement : 6 449.00 €
- Recettes de fonctionnement : 8 065.00 €

Le Comité d'Action Sociale vote le compte administratif ainsi que le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2015 sous la présidence de Mme SEEWALD.

## Affectation de résultat :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Comité d'Action Sociale décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de l'exercice : 1 616.00 €
- Résultat antérieur reportés : 985.13 €
- Résultat à affecter : 2 601.13 €

## Budget Primitif 2016 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 du CCAS qui s'établit en :

- Dépenses de fonctionnement : 8 601.00 €
- Recettes de fonctionnement : 8 601.00 €

Le Comité d'Action Sociale vote le budget primitif 2016 sous la présidence de Mme SEEWALD.

## Participation financière pour un séjour pédagogique :

Monsieur le Maire informe le Comité Communal d'Action Sociale des demandes de participation financière pour deux enfants de notre commune qui effectuent un voyage pédagogique à STRASBOURG de 4 jours. Le montant du séjour s'élève à 200 € par enfant.

Le Comité Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, accepte une participation d'un montant de 400 € (soit 200 € par enfant) pour ce séjour.

#### Questions diverses :

- Mr CORBINO demande l'état d'avancement du dossier « terrain NADAUD » :  
Monsieur le Maire informe que l'acquisition de ce terrain est très compliqué au vue de 4 héritiers dont 2 qui sont actuellement en adresse inconnue. Par conséquent, la préfecture doit adresser dans les prochains jours un arrêté portant déclaration d'utilité publique et cessibilité - bien en état d'abandon manifeste, indiquant le montant de l'indemnité provisionnelle allouée aux héritiers conformément à l'estimation de France Domaine, afin de définir si le projet de logements locatifs pourrait être réalisable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 00.